

fonctions du Conseil sous les quatre rubriques suivantes: (1) établir le nombre d'anciens soldats et d'ouvriers de guerre sans emploi et qui seront en quête de travail en Colombie Britannique à la fin de la guerre; (2) déterminer la capacité des entreprises publiques et privées actuelles et potentielles pour absorber ces hommes et ces femmes; (3) étudier les diverses mesures d'après-guerre proposées ou envisagées par le gouvernement fédéral; (4) à la lumière de ce qui précède, aviser le gouvernement provincial sur le meilleur cours à suivre pour assurer un embauchage maximum.

La partie I du rapport intérimaire traite des questions relatives aux anciens soldats, aux ouvriers de guerre congédiés, à la formation professionnelle, etc. Un certain nombre de recommandations de grande portée sont faites relativement à l'organisation, l'extension et le défrayement de la formation professionnelle, y compris la création de centres de formation dans la province; au besoin de formation et d'emploi des citoyens invalides ou incapables de travailler; continuation du salaire et des allocations familiales aux personnes licenciées durant leur formation professionnelle et jusqu'à ce qu'elles se soient procuré un emploi convenable. Il est proposé d'utiliser la formation très spécialisée qu'un grand nombre de soldats reçoivent dans le service actif. Le Conseil recommande que le gouvernement fédéral soit invité à étudier l'organisation et l'entretien d'un Corps technique civil composé de membres démobilisés des forces armées possédant une formation en avionnerie, en génie et technique.

La partie II embrasse les industries fondamentales telles que les forêts et parcs, les mines, l'agriculture et l'établissement sur la terre, et les pêcheries. Le développement des industries secondaires reçoit aussi une bonne part d'attention. La partie III traite des travaux publics, des recherches, de l'urbanisme régional, des relations entre le fédéral et les provinces, de la sécurité sociale, du logement, de l'alimentation, des coopératives et de sujets généraux.

Des sous-comités interministériels consultatifs ont été organisés au sein du Conseil pour explorer les domaines de l'agriculture et de l'établissement sur la terre; le développement industriel; les parcs et forêts, et les travaux publics. Le Comité de l'hydroélectricité a aussi été établi dans le but de recueillir des renseignements fiables sur l'électrification rurale et de faire rapport. Une somme de \$50,000 a été accordée à ce Comité pour faire son travail au cours de l'année fiscale. La collaboration est encouragée avec les boards of trade, chambres de commerce, et les associations d'anciens combattants, de fermiers, d'ouvriers et autres; les membres du Conseil ont fait une visite de la province et, au cours de séances publiques, recueilli un grand nombre de mémoires.

Bureau de rétablissement et de restauration d'après-guerre.—Ce Bureau, dont la création a été annoncée dans le discours du Trône prononcé à la législature de la Colombie Britannique en février 1944, a été établi dans le but de coordonner le travail des divers ministères provinciaux et d'adapter les mesures relevant de la juridiction provinciale au programme plus vaste établi par le gouvernement fédéral. Le Bureau est responsable devant un Comité du Cabinet.

Conseil de recherches industrielles et scientifiques de la Colombie Britannique.—Lors de son établissement, ce Conseil, présidé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie et des Mines, agira comme organisme de liquidation pour (1) coordonner le travail des unités existantes et futures de recherches et éviter le danger de chevauchement; (2) lancer et créer de nouvelles recherches dans tous les domaines intéressant particulièrement la Colombie Britannique; (3) rattacher les travaux